

Améliorez la sécurité des personnes victimes de

Violence entre partenaires intimes

- Avez-vous un besoin urgent d'aide pour vous sentir plus en sécurité?
- Votre partenaire menace-t-il de vous faire du mal ou faire du mal à vos enfants?
- Votre partenaire détruit-il vos biens personnels ou fait-il du mal à vos animaux domestiques?

Informez-vous sur les...

Ordonnances d'intervention d'urgence qui inclut des conditions, telles que:

- Rester dans votre domicile temporairement sans votre partenaire;
- Ordonnance prévoyant que votre partenaire ne peut pas détruire les biens;
- Ordonnance prévoyant que votre partenaire ne peut pas commettre d'actes de violence à votre endroit;
- Obtenir la garde temporaire des enfants.

Pour obtenir des renseignements généraux et des ressources sur la violence entre partenaires intimes :

1.888.236.2444

www.legal-info-legale.nb.ca



Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick